

Séance du 19 décembre 2022

Budget communal 2023

Au terme des présentations par chacun de ses collègues, l'Echevin des Finances Germain DALNE (LB) a souligné que nombre de mesures prises permettent au Collège communal de garder la vision politique décidée en début de mandature. Grâce à la solidité des finances communales, les projets pourront continuer à se développer en continuant d'agir avec rigueur, précision et transparence.

Aux questions de Louison RENAULT (PluS), de Bernard DE RO (Les engagés), de Evelyne VANPEE (Les engagés) ainsi que de Véronique VANDEGOOR (DéFI), le Bourgmestre Pierre HUART (LB) a précisé que les charges d'urbanisme supportées par l'entrepreneur dans le cadre du futur bâtiment communal Cadre de vie concernent la construction d'un parking public d'env. 100 places, les aménagements publics aux abords de la parcelle communale et une participation à la dépollution de ladite parcelle (total : 2,8 millions € HTVA). Pour le dossier « décision de rénovation des églises de Thines et de Baulers », le Bourgmestre a qualifié ce choix politique de visionnaire. En effet, outre les activités pastorales, ces lieux pourront remplir d'autres missions dans les villages dans les prochaines décennies. Ne pas faire ces investissements aujourd'hui porterait préjudice dans le futur. Et puis, dans le cadre du projet « Val de Thines », un masterplan a pu être présenté, englobant l'ensemble des 25 hectares comprenant une école, un complexe sportif et un parc.

Concernant la RCA des Sports, l'Echevin des Sports Germain DALNE a expliqué que des investissements sont actuellement inscrits au budget pour permettre, une fois les infrastructures et les espaces rénovés, d'engranger des marges bénéficiaires plus importantes qu'actuellement.

Pour les repas dans les écoles, l'Echevine de l'Enseignement Isabelle BOURLEZ (Ecolo) a répondu que vu les estimations réalisées en juin, une modification est déjà programmée étant donné le contexte actuel.

A propos des espaces verts, l'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT (Ecolo) a confirmé que des investissements sont engagés en matériels et en plantations, ainsi que pour les projets de composts collectifs. En matière d'énergie, quelque 7 millions € seront consacrés aux bâtiments communaux (phasage sur plusieurs années) avec entre autres celui du « Chant des Oiseaux » (Dodaine), du Musée communal ou du club de pétanque. Une aide externe est aussi prévue (100.000 € en 2023). Pour les budgets participatifs, un délai de 2 ans entre chaque mise en place a été défini : un appel à projets sera lancé fin 2023, avec un budget qui sera inscrit en 2024.

Concernant l'augmentation des coûts pour les maraîchers et les forains, l'Echevin des Marchés et des Foires Benoît GIROUL a expliqué qu'elle avait été validée dans une Modification budgétaire (MB) en 2022.

Pour le Waux-Hall, l'Echevin de la Culture Grégory LECLERCQ (Ecolo) a confirmé les montants concernant le rachat du bâtiment ainsi que l'attente par la Ville d'une réponse formelle de la FWB pour la finalisation de l'opération. Pour la Petite Enfance et la prévision de 28 places supplémentaires en crèche (Coparty et Duvieusart), la Ville attend l'agrément et le subventionnement de l'ONE dans le cadre du Plan Cigogne.

Le budget communal a été voté 19 Oui et 7 Non.

Dotations

Les dotations communales au CPAS (7.531.831,21€), à la zone de Police (5.582.012,34€) et à la zone de secours (883.180,31€) ont été acceptées, ainsi qu'un subside extraordinaire pour l'extension de la résidence Nos Tayons (2.500.000,00€).

Prime à l'usage de couches lavables

A la question de Evelyne VANPEE demandant de préciser le qualificatif de « hautement biodégradable », l'Echevin de la Petite Enfance Grégory LECLERCQ a expliqué que le contenu peut aller au compost (fermentescible), qu'une partie des plastiques est à décrocher et à mettre aux PMC et que l'autre partie doit aller à la poubelle. Les emballages sont le plus souvent biodégradables et peuvent aller au compost. Ces explications sont reprises dans la communication qui accompagne la promotion de cette prime.

Marché de Noël

Véronique VANDEGOOR a demandé pourquoi il n'y avait pas de chalet à la place E. de Lalieux. L'Echevin des Fêtes Benoît GIROUL a expliqué que la Grand-Place reste le pôle principal d'attraction du centre-ville et que, pour l'instant, peu d'exposants souhaitent se trouver ailleurs. Des réflexions avec l'Office du Tourisme sont déjà en cours pour les fêtes de fin d'année de l'an prochain.

Chantier Mont Saint-Roch

Aux questions de Louison RENAULT, l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a confirmé qu'une mise en demeure a été envoyée à l'entrepreneur. Le dialogue est positif, chacune des parties voulant avancer plutôt que d'initier un litige qui conduirait à ester en justice, induisant alors d'importants retards et autant de difficultés tant pour les autorités publiques que pour les prochains habitants.

** Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.*